



Affaire sur droit des pensions alimentaires

Par **Tig**, le 17/02/2021 à 07:16

Bonjour mon ex mari me verser une pension alimentaire pour ma fille. J ai eu jugement j'ai gagné ensuite il a fait appel et j'ai perdu. Que puis je faire sachant qu'il a refait sa vie avec d'autres enfants et dit qu'il n'a plus argent pour payer la pension de sa fille que l'on a en commun et qu'il travail non déclaré pour dissimuler ses ressources. Que puis je faire merci

Par **youris**, le 17/02/2021 à 09:41

bonjour,

si vous avez perdu en appel et que vous n'avez pas fait de pourvoi en cassation, l'affaire est terminée.

vous n'indiquez pas le motif de votre procès contre votre ex-mari.

doit-il toujours verser une pension alimentaire fixée par le JAF ?

si oui, il doit vous verser cette pension, peu importe qu'il n' a plus d'argent et qu'il travaille sans être déclaré.

vous pouvez passer par la CAF pour recevoir la pension alimentaire, voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1249>

salutations